

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente donne suite à la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 10 mai 2021 par la députée de Rouyn-Noranda — Témiscamingue, madame Émilise Lessard-Therrien, signée par 225 pétitionnaires au sujet de l'impact de l'entrée en vigueur de l'arrêté 2020-01 de la présidente du Conseil du trésor concernant les biens et services pour lesquels les organismes publics doivent recourir exclusivement au services du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), du plan des acquisitions gouvernementales du Centre ainsi que de la stratégie gouvernementale des marchés publics.

Le gouvernement du Québec fait de l'achat québécois une grande priorité et met en place des leviers importants afin d'assurer que les stratégies élaborées à cet égard renforcent l'autonomie du Québec, en tout respect des accords économiques en vigueur.

Le CAG a pour mission de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, entre autres, afin d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables. Il a aussi pour mandat d'élaborer un plan des acquisitions gouvernementales qui visera le déploiement de stratégies d'acquisition gouvernementales innovantes, pérennes et conformes au cadre applicable en matière de marchés publics. En effet, ce plan déclinera différentes possibilités qui permettraient, éventuellement, de rejoindre en plus grand nombre les fournisseurs québécois; pensons, entre autres, à l'allotissement ou à l'analyse et la vigie des marchés, etc.

Rappelons que le CAG possède des succursales qui sont connectées avec la réalité des régions, de façon à bien prendre en compte l'achat québécois dans les stratégies d'acquisition.

Par ailleurs, tel qu'annoncé précédemment, le gouvernement travaille aussi à l'élaboration d'une stratégie gouvernementale des marchés publics, qui aura notamment comme objectif de permettre aux entreprises québécoises, dont les PME, d'avoir accès plus facilement aux marchés publics, et ainsi de favoriser leur développement.

Ces mesures sont significatives et témoignent de l'importance des entreprises québécoises et des produits québécois pour notre gouvernement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader parlementaire, mes salutations distinguées.

La ministre,



SONIA LEBEL